



« Accélérer les actions en vue de l'atteinte d'un Pacifique bleu résilient »

Du 7 au 9 septembre, plateformes hybrides
De 12 h à 17 h, heure du Samoa

Point 8.4 de l'ordre du jour : Examen de l'Objectif régional 4 – Les populations océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale.

Objet du document

1. Fournir à la Conférence un aperçu des principales priorités pour appuyer la mise en œuvre et la réalisation de l'Objectif régional 4 pour la période biennale 2022-2023.

Présentation :

2. Au cours de la période biennale 2022-2023, le PROE continuera à soutenir les Membres en vue de l'atteinte des objectifs de gouvernance environnementale, d'élaboration de politiques, de planification, de suivi et de rédaction de rapports afin d'obtenir des résultats environnementaux durables et de rester en phase avec le développement socio-économique. Cette assistance comprendra le renforcement et le soutien de la direction politique des questions environnementales dans la région.

Principaux domaines d'intervention pour 2022/2023

Résultat 4.1 : Renforcer les systèmes nationaux de planification et de mise en œuvre du développement durable.

3. Le PROE continuera à assurer la sensibilisation, la formation et le renforcement des capacités en ce qui concerne les lignes directrices régionales pour les ÉIE, les lignes directrices régionales en matière d'ÉIE pour le développement du tourisme côtier et les lignes directrices régionales pour l'évaluation stratégique environnementale. Il fournira également des conseils en matière de politique et une assistance technique pour l'examen et le développement de politiques, de législations et de lignes directrices pour les ÉIE.
4. Accroître la capacité des systèmes d'information géographique (SIG) du PROE grâce à un soutien financier provenant de projets en cours ou de nouveaux projets du PROE ; produire un module d'apprentissage en ligne sur les SIG pour les débutants et les évaluateurs environnementaux ; et établir des partenariats pour convertir les données critiques du PROE en données SIG à l'usage des ÉTIO.

Résultat 4.2 : Renforcer la capacité nationale pour une bonne gouvernance environnementale et le développement de politiques et de législations pour soutenir la mise en œuvre des engagements régionaux et internationaux des Membres

5. Le PROE continuera à aider les ÉTIO à actualiser et à développer des Stratégies nationales de gestion de l'environnement (SNAGE) et à intégrer les SNAGE et les engagements vis-à-vis des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) dans leurs processus de planification nationale.

6. Mise en œuvre de la phase III du programme UE ACP AME (Accords multilatéraux sur l'environnement de l'Union Européenne et des Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique) via le PNUE, et mise en place directement par le PROE avec un budget total de 3,2 millions d'USD pour une période de quatre ans à partir de 2020. Ce programme contribuera à la mise en œuvre des priorités principales pour l'Objectif régional 4 et particulièrement en ce qui concerne le renforcement des capacités pour les AME et l'application de la Convention de Nouméa.
7. Le PROE continuera à soutenir le PIFS et les petits États insulaires en développement dans les négociations en cours sur l'accord international juridiquement contraignant concernant la BBJN.
8. Collaboration avec au moins deux ÉTIO pour le développement de normes environnementales pour des questions telles que la qualité de l'eau et de l'air ou les normes de toxicité des sols.

Résultat 4.3 : Renforcer la collecte, la surveillance et l'analyse des données environnementales et de la communication des résultats à l'échelle nationale et régionale.

9. Le PROE continuera à renforcer les capacités pour la rédaction de rapports nationaux sur l'environnement dans deux ÉTIO au moins en tenant compte des interconnexions avec les rapports sur l'état de l'environnement et des obligations en matière de rédaction de comptes rendus vis-à-vis des AME et des ODD.
10. Le PROE continuera à mettre en œuvre le projet régional « Inform », en se concentrant principalement sur les points suivants :
 - renforcer le réseau du portail dédié à l'environnement du Pacifique (PEP), en actualisant les systèmes de gestion et l'interface utilisateur. Porter à plus de 10 000 les jeux de données disponibles ;
 - encourager l'utilisation et l'adoption de l'outil de communication de rapports dans au moins deux pays insulaires du Pacifique (PIP) et démontrer son utilité à satisfaire les exigences en matière de rapports stratégiques ;
 - renforcer la capacité d'utilisation du portail environnemental à l'aide des plateformes d'apprentissage en ligne d'au moins 40 membres du personnel dans les pays membres ;
 - mener des ateliers de formation pour les agents de mise en œuvre (quarantaine, douanes et pêcheries) dans des PIP sélectionnés pour améliorer la collecte de données et d'information, afin de mieux répondre aux exigences en matière de rédaction de rapports auprès des AME concernés, comme la CITES, la CMS ou les Conventions de Minamata, de Waigani et de Nouméa ;
 - mettre en œuvre le plan de durabilité du projet « Inform », dont le développement d'un projet à part entière à la portée étendue.
11. Collaborer étroitement avec les Membres et les partenaires pour développer au moins une proposition visant à étendre le projet « Inform » et aborder les lacunes qui n'étaient pas comblées par les projets existants (dont « Inform »), comme les normes environnementales, la collecte de données sur le terrain pour les indicateurs importants, le renforcement des capacités des SIG et la conversion des données en informations.

Résultat 4.4 : Renforcer l'accès aux mécanismes de financement et à l'utilisation effective et efficace des fonds afin d'appliquer les interventions nécessaires.

12. Examen des avancées effectuées par la phase III du programme ACP AME et élaboration d'une nouvelle proposition de projet abordant les priorités essentielles qu'il faudra identifier.

Défis, opportunités et coordination

13. La principale difficulté qui entrave la mise en œuvre de l'Objectif régional 4 provient de la capacité limitée du Secrétariat à satisfaire la demande croissante des ÉTIO en matière d'assistance politique et technique. Trois postes clés du Programme de surveillance et de gouvernance environnementales sont vacants à cause d'un manque de financement : conseiller en surveillance et communication environnementales, conseiller juridique pour l'environnement et responsable de l'aménagement du territoire. Le départ anticipé de certains membres du personnel avant la fin de leur contrat a rendu la tâche plus difficile.
14. L'incidence de la pandémie de COVID-19 constitue un autre défi majeur, particulièrement en 2020 et 2021 puisque certaines activités importantes sur le terrain ont dû être reportées.
15. Le projet « Inform », qui a permis la création de portails de données régionaux et nationaux sur l'environnement et le développement des procédures de rapports sur l'état de l'environnement et les SNAGE, prendra fin en 2022. Le Secrétariat sollicite la collaboration des Membres pour développer des nouvelles propositions de financement pour porter le projet au-delà de 2022. Voir point 8.4.1 de l'ordre du jour.
16. Les éléments suivants constituent des opportunités accessibles pour soutenir le déploiement de l'Objectif régional 4 :
 - Mettre en œuvre et appliquer efficacement des documents essentiels en matière de politique tels que les rapports sur l'état de l'environnement, les SNAGE, les lignes directrices des ÉIE ainsi que les outils et les portails de données produits et développés afin de soutenir la planification, l'élaboration de rapports et la prise de décisions. Par exemple, les rapports sur l'état de l'environnement sont des outils utiles à l'élaboration des rapports pour un accord multilatéral environnemental (AME), notamment les rapports associés aux processus nationaux pertinents, aux Objectifs de développement durable (ODD).
 - La phase III du programme ACP AME est pleinement intégrée au sein des programmes techniques du PROE : surveillance et de gouvernance environnementales, écosystèmes insulaires et océaniques et gestion des déchets et lutte contre la pollution. Cette approche offre une excellente occasion d'aborder les principales questions et priorités environnementales de manière intégrée et holistique.
 - Le Partenariat d'apprentissage du Pacifique pour la durabilité environnementale et sociale (PLP-ESS), qui se compose du PROE, de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement et de l'Université du Pacifique Sud, continuera à servir de plateforme stratégique pour coordonner la prestation de formations et d'activités de renforcement des capacités en matière d'ÉIE/ESS aux ÉTIO.

Recommandations

17. La Conférence est invitée à :
 - 1) approuver les principales priorités appuyant la mise en œuvre et la réalisation de l'Objectif régional 4 pour la période biennale 2022-2023.